



Les Échos de Barkmere – Août 2026

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal, tenue samedi le 8 août 2026.

ANNONCES

Le maire Trépanier rappelle à la population l'importance de respecter la règle de réduction des vagues dans la zone du débarcadère :

- Les embarcations doivent ralentir **AVANT** d'atteindre les bouées délimitant la zone et n'accélérer qu'**APRÈS** les avoir dépassées. À l'intérieur de la zone, la circulation doit se faire à vitesse minimale.
- Pour réduire efficacement les vagues, il est préférable de décélérer rapidement à l'arrivée, puis d'accélérer franchement au départ afin que l'embarcation « plane » rapidement. Une décélération ou une accélération progressive crée davantage de vagues et doit être évitée.

FORUM DES CITOYENS

La Ville organisera une nouvelle séance de consultation destinée aux résidents du village le samedi 10 octobre. Les sujets suivants seront notamment abordés:

- L'éclairage de rue;
- L'utilisation du parc des résidents, y compris les restrictions possibles;
- L'adoption des règlements d'urbanisme applicables au secteur du noyau villageois.

COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Une première rencontre du comité cette année a eu lieu au mois de juillet. La conseillère Marie-Hélène Lemarbre, présidente du comité, a présenté un résumé de cette rencontre durant le conseil du 8 août.

ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DU LAC DES ÉCORCES

Un mandat a été octroyé à la firme Fyto pour qu'il puisse effectuer une étude de caractérisation du Lac des Écorces. Cette étude est rendue nécessaire par le ministère de l'Environnement du Québec afin d'obtenir l'autorisation de procéder à l'arrachage annuel des plants de myriophylles à épis dans les années à venir.

CÉLÉBRATIONS DU CENTENAIRE DE LA VILLE

Le Conseil municipal a adopté une résolution pour remercier tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation des événements. Ils recevront une lettre officielle reconnaissant leur implication.

Par ailleurs, la Ville fera une demande officielle à la commission de toponymie du Québec de nommer le « Belvédère du centenaire » qui a été créé durant la journée du 25 juillet dernier.

La résolution à cet effet est jointe au courriel comportant cette édition des Échos de Barkmere.

RETOUR SUR LES INCENDIES DU PRINTEMPS SUR LE TERRITOIRE DE VILLE

Le Conseil souhaite faire un suivi des réflexions et des actions en cours à la suite des incendies vécus au printemps et même des risques que de tels événements se répètent.

1. Analyse et communication

Le post-mortem officiel des interventions du 28 avril et du 3-4 juin 2026 est toujours en cours. Les conclusions et le plan d'action qui en découle seront partagés avec les citoyens.

2. Mise en place du Comité consultatif de sécurité publique

Le Conseil de ville désire s'adjoindre un comité consultatif pour le seconder dans les actions à réaliser. Plusieurs personnes ont signifié leur intérêt à devenir membre du Comité. Une première rencontre est prévue le 15 août.

3. Rencontre de travail avec le service incendie de Tremblant

Le Conseil de ville estime que les conseils et l'appui du service incendie de la Ville de Mont-Tremblant sont nécessaires pour réaliser l'ensemble du plan. Une demande de rencontre a été faite en ce sens.

4. Actions et responsabilités de la Ville

Une série de tâches récurrentes sous la responsabilité de la Ville ont été identifiées et fera l'objet d'un suivi systématique par le Conseil.

5. Sensibilisation et communication

Une séance d'information publique sur les bonnes pratiques, telles que le réflexe d'appeler le 911 en priorité, est souhaitée. La Ville souhaite également déterminer les meilleurs moyens de communiquer aux citoyens les éléments de sécurité, comme les alertes ou les interdictions de feu, tout au long de l'année.

En attendant, nous vous invitons à consulter les articles sur la prévention rédigés par le conseiller David Castonguay, ainsi que ceux sur les règles de sécurité encadrant les feux de camp ou de brûlage rédigés par l'inspectrice Annie Larocque, parus dans le Bulletin de Barkmere 2026.

NOMINATIONS AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les personnes suivantes ont été nommées au comité de sécurité publique de la Ville :

- Mme Marie-Hélène Gauthier, qui a déjà donné des cours à l'université sur les aspects légaux de la sécurité publique;
- M. Mitchell Hope, ancien pompier de la municipalité d'Huntingdon en Montérégie;
- M. Charles Huot, ancien maire de la Ville de Barkmere;
- M. Shayne O'Shaughnessy, fréquent volontaire lors des interventions en sécurité sur le territoire de la Ville.

Les membres représentant le Conseil seront :

- M. David Castonguay, qui agira comme président du comité;
- Mme Chantal Baron;
- M. Luc Trépanier, qui en sa qualité de maire est membre d'office de tous les comités de la Ville.

L'administration municipale désignera un membre observateur qui agira également à titre de secrétaire du comité.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA SÉCURITÉ INCENDIE

La Ville a adopté une résolution pour prolonger d'une année l'entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Tremblant concernant la protection incendie qui normalement se terminerait le 31 décembre 2026. Ceci donnera le temps d'étudier un projet de mise sur pied d'une régie régionale qui remplacerait le service actuel en 2028.

CHIENS EN LAISSE

L'administration souhaite rappeler aux propriétaires de chiens que tenir ces animaux de compagnie n'est pas optionnel :

- Pour des raisons de sécurité publique, tous les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse en tout temps sur le territoire public, notamment au quai et au débarcadère. Cette mesure est essentielle pour prévenir les risques d'incidents envers les personnes et les autres animaux, assurant ainsi la protection de tous.

Application :

- En vertu du règlement municipal en vigueur, le non-respect de cette obligation constitue une infraction. Des contrôles et des vérifications seront effectués, des amendes pourraient être données aux contrevenants. Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration.



Photo prise par Daphné Trépanier-Mehnert, le 7 juillet 2026

Pour plus de détails, consultez le procès-verbal de la réunion du Conseil qui sera affiché sur le site Web de la Ville une fois qu'il sera ratifié, généralement quelques jours suivant la prochaine réunion du Conseil.